

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0550 du 26/03/2015

Arrêté du 25 mars 2015

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES COMPTABLE
COMMIS D'OFFICE POUR LA REDDITION DES COMPTES DANS LE CADRE D'UNE GESTION DE FAIT

Bureau RH-1C

RÉSUMÉ

Le présent arrêté porte nomination d'une inspectrice des Finances publiques comptable
commis d'office pour la reddition des comptes dans le cadre d'une gestion de fait.

Date d'application : 01/04/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES COMPTABLE
COMMIS D'OFFICE POUR LA REDDITION DES COMPTES DANS LE CADRE D'UNE GESTION DE FAIT.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES COMPTABLE COMMIS D'OFFICE POUR LA REDDITION DES COMPTES DANS LE CADRE D'UNE GESTION DE FAIT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION " ENCADREMENT ET RELATIONS SOCIALES "
BUREAU " CADRES A "
BUREAU RH-1C



A R R E T E n° 150029 du 25 mars 2015

portant nomination d'une inspectrice des Finances publiques comptable commis d'office pour la reddition des comptes dans le cadre d'une gestion de fait
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifié ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1276 du 27 août 2007 relatif aux comptables commis d'office pour la reddition des comptes des comptables publics et assimilés ;

Vu le décret n° 2007-1277 du 27 août 2007 relatif à la rétribution des comptables commis d'office pour la reddition des comptes des comptables publics et assimilés ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le jugement n° 2013-027 du 18 novembre 2013 rendu par la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes déclarant Mme Charlette FAURE et son époux M. Marcel FAURE, conjointement et solidairement comptables de fait des deniers privés réglementés de l'Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Bellefontaine au Péage de Roussillon dans le département de l'Isère ;

Vu la lettre en date du 13 novembre 2014 du Procureur financier près la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes sollicitant la désignation d'un comptable commis d'office pour produire le compte de la gestion de fait déclarée par le jugement de la Chambre précitée ;



ARRÊTE :

Article 1 : Mme Fabienne STERLE, inspectrice des Finances publiques, en fonction au centre des Finances publiques du Roussillonnais relevant de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère à Roussillon, est nommée comptable commis d'office auprès de l'Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Bellefontaine au Péage de Roussillon dans le département de l'Isère, à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée de 2 mois.

Article 2 : Mme Fabienne STERLE est chargée de produire le compte de la gestion de fait des deniers privés réglementés de cet établissement déclarée par le jugement n° 2013-027 du 18 novembre 2013 de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes pour les exercices comptables 2008 à 2011.

Article 3 : Mme Fabienne STERLE sera rétribuée pour cette mission conformément aux modalités fixées par l'article 4 du décret n° 2007-1277 du 27 août 2007 susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Mme STERLE, à Mme et M. FAURE, au directeur de l'Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Bellefontaine, au comptable public de l'établissement précité et au Procureur financier près la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes.

FAIT A PARIS LE 25 MARS 2015
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
CHEF DU BUREAU RH-1C

XAVIER MENETTE

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756